



Comité Val d'Oisien des Échecs

Affilié à la ligue de L'Ile de France des Échecs
et à la Fédération Française des Échecs

Festival de parties rapides du Val d'Oise - Cahier des charges

Préambule

Le Comité Val d'Oisien des Echecs (CVOE) organise le Festival rapide d'Echecs du Val d'Oise. Cette compétition de parties rapides, destinée à promouvoir les échecs en Val d'Oise, se déroule de novembre à juin, au travers d'un circuit de tournois itinérants (étapes) organisés dans différents clubs du Val d'Oise.

Le présent document décrit les activités prises respectivement en charge par le CVOE et tout club Val d'Oisien désireux d'accueillir une des étapes du Festival.

1- Dates et horaires

Les dates de chaque étape sont précisées sur le site du CVOE (www.echecs95.com), dans la rubrique Festival rapide.

A chaque étape est organisée un tournoi de parties rapides de 6 rondes de 15 minutes.

La 1^{ère} ronde de chaque étape démarre à 21h00.

2- Responsabilité du club recevant

Le club recevant met à disposition une salle ou des locaux permettant d'accueillir dans des conditions satisfaisantes 60 joueurs et une table d'arbitrage. Le nombre maximum de joueurs pour chaque tournoi sera étudié avec le CVOE en fonction de la taille de la salle proposée.

Le club s'occupe de la mise en place de la salle de jeu comprenant:

- tables et chaises,
- matériel agréé par la FFE (jeux et pendules),
- numérotation des tables,
- zone d'affichage des appariements, des résultats et des classements.

La salle de jeu doit être installée au moins 15 minutes avant le début de la 1^{ère} ronde.

Une prise électrique sera disponible à proximité de la table d'arbitrage pour y connecter le matériel informatique de l'arbitre.

Le club peut mettre en place une buvette (boisson et petite restauration) dont il gardera l'intégralité des revenus.

Tout club désireux d'accueillir une étape doit se manifester auprès du secrétaire du CVOE (Patrick Scabello – pscabello@free.fr – 06 33 63 81 36) au plus tard la veille de l'étape précédente.

3- Responsabilités du CVOE

Le CVOE prend en charge :

- la promotion et de l'annonce de l'évènement :
 - o Rubrique dédiée sur le site www.echecs95.com
 - o Demande de labellisation sur le site de la Ligue d'Ile de France des Echecs
 - o Mailing vers les clubs Val d'Oisien et les départements voisins

Il est néanmoins vivement conseillé au club recevant de communiquer en interne auprès de ses adhérents et de les inciter à participer.

- les pré-inscriptions (par mail, courrier et téléphone) et des inscriptions sur place. Les droits d'inscription sont fixés pour chaque étape à 4€ pour les adultes et 2 € pour les jeunes (-21 ans). L'intégralité des droits d'inscription reviendra au CVOE.
- la demande d'homologation auprès de la Ligue d'Ile de France des Echecs.
- la désignation d'un Arbitre Fédéral de niveau 3 dont il se charge de la rémunération.
- le matériel informatique nécessaire (ordinateur, imprimante, papier) pour la gestion du tournoi.
- la dotation en prix de chaque étape (trophée pour le vainqueur + 1 lot tiré au sort sur l'ensemble des participants ayant au moins joué une ronde de l'étape)
- la publication des résultats de chaque étape :
 - o sur le site du CVOE.
 - o sur le site de la Ligue d'Ile de France via l'envoi des photos et de l'article demandés dans le cadre de la labellisation